

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2019-04

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 9 septembre 2014 portant application du titre Ier de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires ;

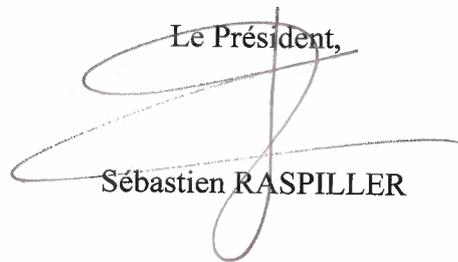
En ayant délibéré lors de sa séance du 17 janvier 2019,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé, sous réserve que soit retirée la modification envisagée au 1° de l'article 1^{er}, dont l'utilité n'a pas été démontrée et sous réserve de l'appréciation qui sera portée sur cette dernière par les collèges de l'AMF et de l'ACPR.

Fait le 17 janvier 2019.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2019-05

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'arrêté définissant le taux de prise en charge des primes ou cotisations éligibles à l'aide à l'assurance récolte contre les risques climatiques pour l'année 2019 ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 17 janvier 2019,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé.

Fait le 17 janvier 2019.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,

Sébastien RASPILLER